

Rapport sur les avancées pour le
Groupe de travail sur l'information financière
relative aux changements climatiques

2020

RAPPORT GIFCC



Table des matières

- 3** Introduction
 - > Mot du président et chef de la direction
 - > Mot du président du conseil d'administration
 - > À propos de nous
- 4** GIFCC et le positionnement de la Banque
 - > Nos grandes orientations
- 6** Gouvernance
 - > Supervision par le conseil d'administration
 - > Rôle de la direction
- 7** Stratégie
 - > Identifier et évaluer les occasions liées au climat
 - > Identifier et évaluer les risques liés au climat
 - > Résilience de la stratégie de la Banque en considérant les scénarios climatiques
- 11** Gestion des risques
 - > Identifier et évaluer les risques liés au climat
 - > Gérer et intégrer les risques liés au climat
- 13** Des mesures pour suivre notre impact positif
 - > Mesures utilisées pour évaluer les occasions et les risques liés au climat
 - > Divulcation des émissions de gaz à effet de serre (GES) (domaines 1, 2, 3)
 - > Cibles utilisées pour gérer les occasions et les risques liés au climat



Mot du président et chef de la direction

La Banque Nationale (la Banque) est heureuse de publier son premier rapport sur l'information financière relative aux changements climatiques, dans la foulée de notre engagement pris en 2018 envers le groupe de travail formé par le Conseil de stabilité financière. Avec fierté, nous avons annoncé en septembre 2020 une cible ambitieuse de réduction des gaz à effet de serre provenant de nos propres opérations, de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2019. En s'alignant sur l'ambition la plus grande de l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, la Banque met les bouchées doubles, surtout dans le contexte où sa principale source d'approvisionnement énergétique est durable, soit l'hydroélectricité. Nous sommes déterminés à faire toujours mieux, et à poursuivre nos différentes initiatives afin de contribuer à la transition énergétique et aux impacts positifs sur le climat qui en découleront. Vous en trouverez certaines dans ces pages. Au cours des prochaines années, nous poursuivrons nos efforts de divulgation et d'amélioration de nos activités, de manière à rester à la hauteur des attentes de nos parties prenantes en matière climatique, et même au-delà.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

À propos de nous

La Banque est la principale institution bancaire au Québec et son siège social est établi à Montréal. Elle figure parmi les six banques d'importance systémique au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. La clientèle de la Banque aux États-Unis, en Europe, au Cambodge et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire de notre réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances. Les titres de la Banque sont négociés à la Bourse de Toronto.

Ce rapport présente le contenu pertinent lié aux activités de la Banque. Sauf indication contraire, il couvre les exercices 2019 et 2020.



Mot du président du conseil d'administration

Au cours des prochaines années, le conseil d'administration (le Conseil) de la Banque sera appelé à faire une plus grande place aux questions environnementales et sociales dans le cadre de ses travaux. L'information relative au climat, qu'elle soit financière ou non, fera l'objet de débats, de suggestions et d'approfondissements, afin que la Banque sous supervision puisse relever constamment la barre en la matière. Ce rapport présente les nombreuses activités qui sont en cours à la Banque et qui sauront susciter votre intérêt, tout comme elles le font auprès des membres du conseil d'administration. Au fil des années à venir, ce rapport sera bonifié grâce aux conversations, aux initiatives et aux besoins nouveaux qui émergeront. Le Conseil est particulièrement enthousiaste d'y prendre part en misant sur la vaste expérience de ses membres, et en cherchant par-dessus tout à créer une valeur durable pour tous.

Jean Houde
Président du conseil d'administration

Nos publications



[Rapport ESG 2019](#)



[Rapport annuel 2019](#)



[Rapport sur les obligations durables 2019](#)



[Politique environnementale](#)

GIFCC et le positionnement de la Banque

Soucieuse de son rôle mobilisateur dans le domaine de l'environnement, la Banque a annoncé en 2018 son appui au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière. Les recommandations de ce groupe de travail s'articulent autour de quatre grands piliers représentant les fondements opérationnels d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les indicateurs et objectifs de performance. Ces quatre grandes catégories de recommandations visent à encadrer la publication d'informations financières relatives au climat afin de permettre aux investisseurs institutionnels de faire des choix éclairés sur leur exposition aux occasions et aux risques liés au climat.

Depuis, la Banque a défini une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations du GIFCC et elle bonifie la divulgation d'informations liées à la gestion du risque climatique. Elle travaille également en collaboration avec divers partenaires de l'industrie pour identifier et mettre en place de saines pratiques de gestion qui visent à promouvoir le développement d'une économie faible en carbone.

Nos grandes orientations

En 2019, la Banque a adopté neuf principes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) pour souligner l'importance accordée au développement durable et au maintien du meilleur équilibre des intérêts entre les parties prenantes dans la société. Ces principes s'articulent autour des trois thèmes de l'ESG, dans le respect des objectifs de développement durable (ODD) établis par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2015.

Les trois principes qui visent le développement d'une économie verte

- 1 Nous considérons la lutte contre le changement climatique dans notre action économique et communautaire
- 2 Nous accompagnons et conseillons nos clients dans leur transition énergétique
- 3 Nous gérons et réduisons notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité

Principaux objectifs de développement durable de l'ONU couverts par ces principes



Pour la liste complète de nos principes ESG, veuillez consulter le [Rapport ESG 2019](#).

GIFCC et le positionnement de la Banque (suite)

Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de gestion du risque climatique tout en ayant un impact positif sur l'ensemble de nos parties prenantes. La Banque met de l'avant différentes mesures afin de lutter contre les changements climatiques. Au cours de la dernière année, la Banque compte plusieurs réalisations qui répondent aux quatre priorités identifiées dans le Rapport annuel 2019.

Priorités	Réalisations	Perspectives d'avenir
1 Faire croître la proportion des actifs de financement liés à l'énergie renouvelable à un rythme supérieur à ceux liés à l'énergie non renouvelable	<ul style="list-style-type: none">> Le portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables a enregistré une croissance de 107% entre 2014 et 2020 tandis que le portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables a diminué de 33%¹	<ul style="list-style-type: none">> Maintenir notre engagement à moyen et long terme> Intégrer au minimum un indicateur lié au climat à notre cadre d'appétit pour le risque pour l'année financière 2021
2 Accompagner nos clients dans leur transition énergétique	<ul style="list-style-type: none">> Élargissement du mandat en 2019 de l'équipe spécialisée dans le développement des affaires du secteur des énergies renouvelables> Octroi de financement avec des conditions liées à l'atteinte d'objectifs climatiques	<ul style="list-style-type: none">> Poursuivre le dialogue avec les clients pour élargir l'offre de produits durables> Continuer à accompagner les clients dans leur transition énergétique
3 Élaborer des indicateurs permettant de suivre efficacement notre performance en développement durable	<ul style="list-style-type: none">> Adoption en 2020 d'une cible de réduction de nos propres émissions de gaz à effet de serre (GES) de 25% d'ici 2025, par rapport à 2019> Calcul annuel de l'empreinte carbone> Optimisation de la consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none">> Atteindre notre cible de réduction en suivant le plan d'action mis en place
4 Solidifier nos partenariats avec les principaux acteurs de changement de l'industrie pour nous permettre de réaliser nos engagements	<ul style="list-style-type: none">> La Banque ainsi que les autres grandes banques canadiennes sont impliquées dans les comités de travail de divers groupes, tels que l'Association des banquiers canadiens, Finance Montréal et l'Association canadienne de normalisation (Normes CSA)> La Banque est membre de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)> La Banque est signataire fondatrice des Principes bancaires responsables de l'ONU et l'une des premières institutions financières en Amérique du Nord à les avoir adoptés	<ul style="list-style-type: none">> Maintenir un dialogue ouvert avec l'ensemble de nos parties prenantes pour accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone

¹ Établi conformément à l'exposition au risque de crédit total de la Banque.

Gouvernance

Afin d'assurer la mise en place, le suivi et la continuité des initiatives environnementales, ainsi que la supervision des occasions et des risques liés au climat, la Banque a mis en place un cadre de gouvernance efficace. En effet, les occasions et les risques liés aux changements climatiques sont gérés activement par la direction de la Banque et font partie des sujets suivis par le conseil d'administration.

Supervision par le conseil d'administration

Depuis des décennies, la Banque assure le développement de ses affaires en veillant constamment à préserver l'équilibre entre les intérêts de ses différentes parties prenantes. Ces dernières années, une attention particulière a été portée aux aspects sociaux et environnementaux afin de répondre aux besoins évolutifs des clients, des employés et de la société. En conséquence, la Banque a adopté des mesures lui permettant de porter plus loin son engagement à cet égard, entre autres par la révision du mandat du Conseil et de ses comités pour y intégrer les facteurs ESG. Plus précisément, le Conseil veille à ce que le facteur environnemental soit intégré dans les objectifs stratégiques à long terme, surveille l'évolution des initiatives environnementales et l'intégration des principes ESG, et exerce ses propres activités conformément aux pratiques et stratégies de la Banque en matière d'ESG. Ainsi, ses quatre comités, soit le comité de gestion des risques, le comité d'audit, le comité de révision et de gouvernance ainsi que le comité de ressources humaines ont la responsabilité d'examiner périodiquement les efforts déployés par la Banque afin d'assurer la conduite de ses activités conformément à des normes élevées de responsabilité d'entreprise.

Le comité de révision et de gouvernance doit se tenir au fait des plus récentes tendances en matière de responsabilité ESG afin de pouvoir s'assurer que les pratiques de la Banque à cet effet soient saines et conformes à la législation. Il doit également veiller à ce que les administrateurs, les dirigeants et les employés agissent de façon éthique et responsable. Le comité a la responsabilité d'examiner périodiquement les principes ESG en vigueur à la Banque et de faire des recommandations pour les améliorer. Il peut également remettre en question les décisions de la haute direction et donner des conseils, le cas échéant. Toute publication stratégique ESG doit être approuvée par ce comité. Un statut sur les avancées ESG est présenté deux fois par année au comité.

Le comité de gestion des risques a la responsabilité, entre autres, de s'assurer que le cadre de gestion des risques tienne compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance afin qu'ils soient identifiés et surveillés de manière adéquate et qu'ils soient intégrés aux processus

de gestion des risques en place. Le risque climatique fait donc partie intégrante de la gestion des risques de la Banque et est revu trimestriellement.

Le comité d'audit est responsable de surveiller les tendances liées aux mesures de contrôle et à l'intégration des facteurs environnementaux dans la divulgation de l'information financière. Une mise à jour sur la divulgation GIFCC est présentée au minimum deux fois par an.

Le comité de ressources humaines s'assure qu'il existe à la Banque des programmes en gestion des ressources humaines efficaces et veille entre autres à ce que la culture organisationnelle soit alignée sur les pratiques et stratégies ESG de la Banque.

Rôle de la direction

Groupe de travail ESG

Sous le leadership du chef des finances et premier vice-président à la direction Finances, et composé de plusieurs dirigeants de différents secteurs de la Banque, le groupe de travail ESG a pour principale fonction d'élaborer et de soutenir les initiatives et la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance de la Banque. Les membres se réunissent mensuellement. Ce groupe de travail est responsable de la mise en œuvre des recommandations du GIFCC. Deux fois par année, le groupe de travail ESG fait rapport au comité de révision et de gouvernance, ainsi qu'au comité d'audit, sur les avancées effectuées et les étapes de développement prévues.

Équipe entièrement dédiée à l'ESG

Au cours de l'exercice 2019, la Banque a mis en place une équipe consacrée à l'ESG sous la responsabilité de la vice-présidence Communications et Responsabilité sociale d'entreprise. L'équipe appuie le comité ESG dans l'élaboration de la stratégie environnementale de la Banque et assure sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des secteurs d'affaires. Le mandat de l'équipe ESG comprend également l'identification des occasions et des risques liés au climat, la détermination de cibles environnementales et l'établissement de processus qui incluent les facteurs ESG au sein des différentes unités d'affaires, toujours en collaboration avec elles. L'équipe ESG rend mensuellement compte au groupe de travail ESG.

Stratégie

La Banque reconnaît sa part d'influence dans la lutte aux changements climatiques et travaille depuis des années pour avoir un impact positif sur ses parties prenantes. En se basant sur nos trois principes environnementaux, notre travail vise à identifier et à développer des occasions d'affaires durables, de même qu'à identifier, gérer et mitiger les risques liés au climat. À cet effet, la Banque est convaincue de la nécessité d'entretenir un dialogue ouvert avec ses parties prenantes afin de répondre aux demandes du marché et d'améliorer l'efficacité énergétique de ses activités opérationnelles. De ces dialogues, la Banque a ciblé des occasions d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables, de l'investissement durable et de l'efficacité énergétique.

Identifier et évaluer les occasions liées au climat



La lutte contre les changements climatiques étant une priorité pour la Banque et ses parties prenantes, il est important de pouvoir offrir des solutions durables et adaptées. À cet effet, plusieurs initiatives ont été déployées par la Banque dans les dernières années.

Obligations durables

En 2018, la Banque a développé l'un des premiers cadres de référence canadiens pour des émissions d'obligations durables. Ce cadre est fondé sur les Principes applicables aux obligations vertes (*Green Bond Principles*) et aux Principes applicables aux obligations sociales (*Social Bond Principles*) de l'Association internationale des marchés de capitaux.

Grâce à l'émission de quatre obligations durables totalisant près de 1,2 G\$ depuis la mise en place de son cadre de référence, la Banque a amassé les fonds nécessaires pour financer ou refinancer de nombreux projets éligibles qui contribuent de façon concrète aux objectifs de protection de l'environnement ou qui cherchent à obtenir des résultats socioéconomiques positifs pour les populations visées. Dans le domaine environnemental, ces émissions ont permis de financer des projets d'énergie renouvelable: éolienne, solaire et hydroélectrique à petite échelle (voir le tableau ci-dessous pour plus de détails). Les fonds alloués aux projets environnementaux peuvent également être utilisés pour financer des moyens de transport à faible teneur en carbone et des bâtiments durables.

Pour en savoir plus sur le cadre de référence et les projets financés par l'émission d'obligations durables, veuillez consulter bnc.ca.

Catégories admissibles	ODD ONU	Types d'actifs admissibles	% d'actifs admissibles	Indicateurs d'impacts
Énergie renouvelable	 	Énergie éolienne Énergie solaire Énergie hydroélectrique à petite échelle	63%	Production d'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique: <ul style="list-style-type: none">> Nombre de fermes éoliennes (11)> Nombre de fermes solaires (34)> Nombre de projets visant la production d'énergie hydroélectrique à petite échelle (4)> Capacité totale installée de 1 156 MW> Réduction ou évitement des émissions de gaz à effet de serre (GES): équivalent de 1 794 625 tonnes de dioxyde de carbone

Banque Nationale Investissements inc.

Banque Nationale Investissements inc. (BNI), une filiale de la Banque, est signataire des Principes d'investissement responsable (PRI) de l'ONU et membre de l'Association pour l'investissement responsable (AIR). BNI confie exclusivement à d'autres firmes la gestion de portefeuille des fonds composant sa plateforme de produits, selon un modèle d'affaires appelé « architecture ouverte ». Les considérations ESG sont intégrées dans les décisions d'investissement de BNI depuis janvier 2018, notamment par son processus de sélection de gestionnaires externes appelé OP4+. La supervision s'appuie sur un cycle d'examen au cours duquel l'organisation, le personnel, le processus, le portefeuille, la performance et l'intégration de facteurs ESG des sous-gestionnaires de portefeuille externes font l'objet d'une évaluation continue.

Pour en savoir plus sur le processus OP4+ et la structure d'architecture ouverte, veuillez consulter bninvestissements.ca.

Le lancement en 2020 de trois fonds négociés en bourse (FNB) Développement durable représente une application concrète des engagements de BNI en matière d'investissement responsable. Ce lancement a été accompagné par un [article](#) visant à donner plus de précisions sur ces produits.

Au-delà de la gestion de portefeuille, BNI vise également à répondre à un besoin croissant de la part des clients pour mieux comprendre les investissements responsables. Pour ce faire, BNI a organisé une [baladodiffusion](#) sur l'investissement responsable et participé à un [webinaire](#) sur les considérations environnementales dans un contexte d'investissement.

Équipe dédiée aux investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable

La Banque a identifié plusieurs occasions de développement des affaires dans le secteur de l'énergie renouvelable. En offrant des conseils stratégiques, des solutions de financement et de gestion des risques, la Banque joue un rôle important dans les efforts de transition énergétique.

Compte tenu de la croissance rapide du marché des énergies renouvelables et des occasions de développement relativement limitées au Canada par rapport à d'autres régions, la Banque a décidé en 2019 d'élargir la portée de son expertise aux États-Unis par la création d'une équipe dédiée aux investissements dans le domaine de l'énergie, des services publics et des infrastructures. Cette équipe, établie à New York, a pour mandat d'accompagner et de conseiller les clients canadiens dans leurs investissements aux États-Unis et d'étendre la présence de la Banque dans le secteur des énergies renouvelables au sud de la frontière, entre autres via l'augmentation du portefeuille de prêts. Grâce à cette équipe, la Banque a déjà financé dix-neuf projets aux États-Unis dans le domaine de l'énergie renouvelable, et permet ainsi d'accroître l'offre pour l'énergie renouvelable.

Collaborer pour un avenir durable

S'inscrivant dans la continuité de ses engagements environnementaux, la Banque est devenue partenaire, en mars 2020, du Parcours Développement durable Montréal. Le Parcours, une initiative de la Ville de Montréal, d'Ellio et du Conseil des industries durables, vise à accompagner chaque année des petites et moyennes entreprises de l'île de Montréal dans la résolution de défis en développement durable et la mise en place de solutions innovantes.

En avril 2020, la Banque a annoncé un partenariat avec Équiterre, l'un des principaux organismes environnementaux au Québec. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des initiatives mises en place par la Banque pour faciliter la transition énergétique et promouvoir l'adoption de comportements soucieux de l'environnement au quotidien.

Réduire l'empreinte environnementale des clients

Dans le cadre du programme de récompenses pour les détenteurs de cartes de crédit Mastercard^{MD} de la Banque, une section « Éco-responsable » permet de compenser l'émission de GES par l'achat de crédits carbone auprès de l'organisme COOP Carbone. Cette option est offerte aux clients particuliers et entreprises. Dans la même section du site, les clients peuvent se procurer des produits durables auprès d'entreprises locales. De plus, le nombre de points requis pour obtenir une carte-cadeau est moins élevé pour la version électronique que pour la version en plastique afin d'encourager les clients à choisir l'option qui a le plus faible impact sur leur empreinte environnementale.

Stratégie (suite)

En plus de son implication dans les groupes de travail internationaux entourant l'adhésion aux Principes bancaires responsables, la Banque participe aux travaux de l'Association des Banquiers Canadiens sur les sujets suivants:

- > Analyse des scénarios
- > Intégration des notions climatiques dans la gestion des risques
- > Définition de la taxonomie canadienne
- > Suivi des principaux développements et des meilleures pratiques
- > Standardisation des méthodologies de calculs
- > Exercice de comparaison entre les pairs

Augmenter l'efficacité de nos activités opérationnelles

En plus des efforts liés au développement de produits et de services durables, la Banque a aussi identifié des occasions liées à ses activités opérationnelles. En effet, plusieurs de nos actions pour améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments nous permettent d'être présentement au-devant de la réglementation et de répondre aux attentes des parties prenantes. La Banque a adopté volontairement diverses mesures afin de considérablement améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments au cours des vingt dernières années. En tant que membre du Cercle des économiseurs d'énergie d'Hydro-Québec (société d'état québécoise responsable de la production du transport et de la

distribution de l'électricité au Québec), la Banque a mis en place une interface à distance Web innovante pour gérer la consommation d'énergie dans plus d'une centaine de ses succursales. Grâce à ce système, la Banque peut surveiller ses installations afin de s'assurer qu'elles atteignent les objectifs d'efficacité énergétique année après année. De plus, la Banque instaure les critères du système LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) dans ses immeubles et vise la certification LEED Or v4 pour son nouveau siège social prévu pour 2023. Ceci permet, entre autres, de réduire les émissions de GES malgré la croissance des activités. Au cours de l'année 2019, nos émissions de GES ont été calculées à 9 732 tonnes de CO₂, une réduction de 16% depuis 2017. La Banque a renouvelé son engagement à être une entreprise carboneutre par l'achat de crédits carbone pour les émissions qui ne peuvent être éliminées. Cette année, la Banque s'est fixé une cible pour réduire ses émissions de GES de 25% d'ici 2025. Cette cible est basée sur la science et vise à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, soit l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.



Au cours de l'année 2019, nos émissions de GES ont été calculées à 9 732 tonnes de CO₂, une réduction de 16% depuis 2017.

Identifier et évaluer les risques liés au climat

Le risque climatique représente la possibilité que des enjeux environnementaux entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle pour la Banque, portant atteinte à sa réputation ou ayant des répercussions sur ses parties prenantes. Les risques liés au climat sont définis selon deux types. Le premier type couvre les **risques physiques** découlant des effets climatiques qui ont un impact direct sur les actifs physiques, les activités, les infrastructures, la chaîne de valeur, etc. Les risques physiques peuvent être aigus (un événement) ou chroniques (un changement dans l'environnement). Le deuxième type couvre les **risques de transition** qui englobent la technologie et les changements dans le marché visant à réduire les émissions de GES et à augmenter l'efficacité énergétique par le biais de taxes ou d'incitatifs tels que les subventions. Ces mesures ont un effet sur l'économie ainsi que sur des portefeuilles spécifiques. Une économie faible en carbone requiert une vigilance particulière de manière à réduire l'exposition de la Banque à des externalités négatives et, parallèlement, à saisir les nouvelles occasions de croissance.

En tant que fournisseur de services financiers, les impacts liés aux risques physiques et de transition font partie d'une approche par étape pour identifier et gérer à la fois les occasions et les risques.

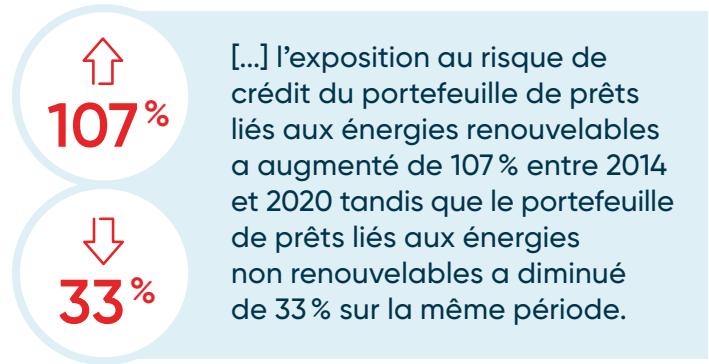
Nos actions visent la mise en place de stratégies et de politiques qui tiennent compte des risques climatiques. Nous nous efforçons de rester à l'affût des meilleures pratiques ainsi que d'accompagner et conseiller nos clients dans leur transition vers une économie faible en carbone.

Stratégie (suite)

Gérer le portefeuille de prêts

Au cours de la dernière année, la Banque a effectué diverses analyses dans le but de déterminer son exposition aux risques climatiques de transition. Ces analyses ont permis de prendre des actions concrètes dans le processus de révision des limites sectorielles pour lesquelles une section ESG est dorénavant incluse et fait état du risque de l'industrie dans ce domaine. De plus, nous continuerons de recueillir et d'analyser le plus de données possibles sur les risques climatiques présents dans les régions et les industries avec lesquelles nous transigeons.

La Banque demeure engagée à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille de prêts par son appui aux entreprises canadiennes dans le domaine de l'énergie renouvelable, par une saine gestion de son portefeuille en énergie et par l'augmentation de ses investissements dans les énergies vertes. En date du 31 juillet 2020, l'exposition du portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables représentait environ 12 G\$ ou 4,8% de l'exposition totale². De plus, l'exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables a augmenté de 107% entre 2014 et 2020 tandis que le portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables a diminué de 33% sur la même période.



Résilience de la stratégie de la Banque en considérant les scénarios climatiques

L'analyse de scénarios est un outil important et pertinent pour évaluer une variété d'impacts découlant d'événements potentiellement graves sur les activités de la Banque. Cet outil aide à définir l'appétit pour le risque, les limites d'exposition et la planification des activités. Plus précisément, il permet de mieux comprendre le profil de risque de la Banque et contribue à éclairer la prise de décision et les stratégies d'atténuation.

Bien que la Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs et certains portefeuilles clés, l'utilisation des scénarios de changements climatiques pour évaluer les portefeuilles de prêts est une application relativement récente.

La Banque reconnaît que les changements climatiques peuvent avoir des incidences sur son processus de planification financière. En conséquence, un programme d'analyse de scénarios sera déployé au cours des prochaines années afin de tenir compte des impacts environnementaux sur l'analyse de ses revenus et de ses charges d'exploitation, ses placements et investissements, la répartition de son capital, les acquisitions ou cessions potentielles ainsi que son accès au capital, entre autres.

La Banque poursuivra ses efforts pour développer un processus de simulation afin de mieux comprendre et mesurer les risques climatiques suivant les recommandations du GIFCC, les meilleures pratiques de l'industrie et l'évolution des exigences réglementaires. De plus, elle continuera son travail d'influence auprès de ses parties prenantes sur leurs propres mesures d'adaptation aux changements climatiques afin de réduire les impacts potentiels.

Également, dans le but d'améliorer son engagement envers le GIFCC, de mieux intégrer les risques climatiques à sa structure de gestion des risques, de les mitiger adéquatement et de faire évoluer sa stratégie, la Banque évalue notamment les éléments suivants :

- > Introduction de scénarios économiques axés sur le climat dans les plateformes actuelles de tests de tension
- > Modification des modèles de risques actuels afin d'introduire un facteur d'ajustement climatique ou création de modèles climatiques distincts
- > Optimisation de programmes existants:
 - Plans de continuité des affaires
 - Programme de gestion des risques opérationnels
 - Programme de gestion des risques de catastrophe

² Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport aux actionnaires T3-20](#) à la page 31. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapport financiers : [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.

Gestion des risques

Identifier et évaluer les risques liés au climat

La Banque reconnaît l'importance d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés au climat. Pour ce faire, elle surveille proactivement l'ensemble des risques et l'exposition des secteurs par rapport à son appétit et aux limites établies. Les risques principaux et les risques émergents sont ceux qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Ces derniers incluent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnels et ESG, dont les risques liés au climat. De plus, l'évolution rapide des environnements économiques, réglementaires, technologiques et commerciaux peut avoir une incidence sur certaines activités ou sur l'ensemble de la Banque.

En lien avec les recommandations du GIFCC, la Banque inclut les risques physiques et de transition à sa surveillance des risques principaux. Elle définit les **risques physiques** comme les impacts potentiels de la multiplication et de l'intensification des épisodes climatiques extrêmes pouvant générer, entre autres, des problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires, en énergie et en ressources, avec une éventuelle dépréciation des actifs physiques et financiers de la Banque. Elle définit les **risques de transition** comme les impacts de l'évolution vers une économie à faibles émissions, tels que les changements technologiques ou les orientations politiques publiques qui pourraient entraîner une réévaluation des actifs de l'entreprise, résultant en de nouveaux coûts ou de nouvelles occasions. La Banque inclut également dans les risques de transition, le risque de marché et le risque de réputation. La Banque s'assure de mettre en place des processus visant à identifier et à mesurer ces risques de façon proactive afin de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer.

Pour ce faire, la Banque a mis en place une politique environnementale qui s'applique à l'ensemble de ses décisions et de ses activités. Cette politique énonce

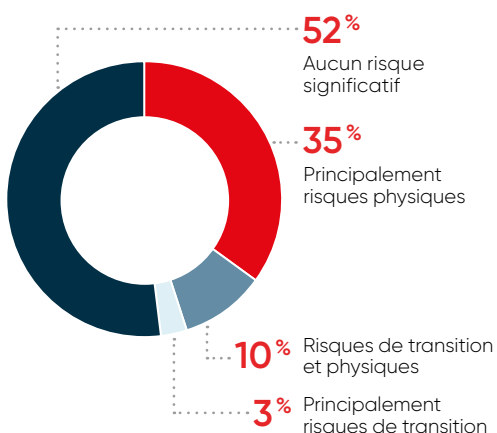
clairement les principes en place permettant d'identifier et de limiter le risque environnemental et climatique ainsi que les répercussions sur la collectivité et sur ses secteurs d'activité.

La Banque demeure vigilante face à son risque de concentration et s'assure que son portefeuille de prêts demeure bien diversifié. Afin de s'assurer que le risque climatique n'impacte pas négativement le risque de concentration, une analyse de la vulnérabilité du portefeuille de prêts a été réalisée. Cette analyse et d'autres plus détaillées à venir seront présentées périodiquement aux comités responsables des risques environnementaux, incluant les changements climatiques.

Gérer et intégrer les risques liés au climat

La Banque est consciente qu'elle a un rôle mobilisateur à jouer en matière de changements climatiques, avec d'éventuels impacts sur ses clients et par conséquent la santé de ses activités. À cette fin, elle a adopté un cadre

Vulnérabilité du portefeuille de prêts aux risques climatiques³



Aucun risque significatif	
Finance et assurances	15%
Gouvernement	12%
Autres prêts aux particuliers	6%
Autres	4%
Crédits rotatifs admissibles - Particuliers	4%
Autres services	3%
Éducation et soins de santé	2%
Commerce de détail	2%
Commerce de gros	1%
Constructions non immobilières	1%
Services professionnels	1%
Communications	1%
Total	52%

Principalement risques physiques	
Hypothèques résidentielles	26%
Services immobiliers et constructions	7%
Agriculture	2%
Total	35%
Risques de transition et physiques	
Fabrication	4%
Services publics	4%
Transports	1%
Mines	1%
Total	10%
Principalement risques de transition	
Pétrole & gaz et pipelines	3%

³ Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport aux actionnaires T3-20](#) à la page 31. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapport financiers : [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.

Gestion des risques (suite)

pour évaluer, atténuer et gérer les risques connexes au niveau du portefeuille et des transactions individuelles.

En considérant que le risque climatique est associé au risque de crédit et au risque opérationnel, la Banque reconnaît l'importance d'intégrer, dans ses processus de gestion des risques existants, plusieurs mesures de contrôles supplémentaires. À cet effet, une reddition de comptes régulière est effectuée au comité de gestion intégrée des risques. L'approche actuelle de la Banque pour contrôler les risques inclut l'exercice périodique d'identification et de priorisation des impacts des risques physiques et de transition, et ce, pour toutes les industries concernées par les actifs de la Banque. Ayant comme objectif de veiller proactivement au positionnement stratégique de l'ensemble de son portefeuille, la Banque continue d'afficher sa volonté de soutenir la transition énergétique vers une économie plus faible en carbone.

Voici des exemples d'intégration du risque climatique aux principaux risques actuels identifiés dans notre cadre de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque.

Les impacts du risque climatique sur le risque de crédit peuvent se traduire ainsi :

- > Risques physiques : diminution de la capacité de remboursement ou de la valeur de la sûreté.
- > Risques de transition : impacts financiers liés aux changements dans les lois et politiques, la technologie, ou le marché tels que : diminution des revenus, augmentation des coûts de fonctionnement, changements dans les préférences des consommateurs, développement de nouvelles technologies, taxes sur les émissions de carbone.

Au cours des dernières années, nous avons évalué nos expositions de crédit pour le portefeuille de prêts à travers les occasions et les risques liés au climat. À cette fin, nous avons développé une matrice des secteurs d'industries et, sur la base d'un tableau de bord, nous avons maintenant une vision des secteurs les plus touchés de notre portefeuille de prêts autres que particuliers en ce qui concerne les risques liés au climat.

Également, nous prévoyons inclure une analyse de diligence raisonnable plus rigoureuse sur les changements climatiques avec tous nos clients entreprises. C'est dans le cadre de son processus d'adjudication de crédit que la Banque a développé et mis en œuvre un processus d'évaluation et de quantification des impacts des changements climatiques sur sa stratégie et ses résultats. Pour les clients autres que particuliers, au sein d'industries spécifiques pour lesquelles ce risque s'applique, au moins une fois par année dans le cadre du processus d'octroi de crédit ou de renouvellement les impacts des changements climatiques sont discutés.

En outre, en collaboration avec des partenaires de l'industrie, la Banque s'emploie à développer un cadre cohérent et utile pour la divulgation des données financières liées aux changements climatiques.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque.

- > Risques physiques : impacts d'événements climatiques sur les immobilisations, les employés et les tiers.
- > Risques de transition : impacts des changements suivant l'adoption d'une taxe sur le prix du carbone.

En effet, l'imposition ou l'augmentation des taxes sur le carbone augmentera probablement le coût d'exploitation de l'énergie dans certaines régions où nous opérons. Ainsi, ces taxes augmenteraient les coûts opérationnels de la Banque découlant principalement de la consommation énergétique de ses bâtiments mais également des déplacements professionnels des employés de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus.

- > Risques physiques : impacts d'une perception négative de la gestion des risques climatiques à même nos activités.
- > Risques de transition : impacts sur nos clients et parties prenantes liés au financement de certains secteurs d'activité ainsi que le degré d'engagement de la Banque envers les changements climatiques et l'avancement de sa stratégie.

La Banque reconnaît que la manière dont elle aborde ou non les changements climatiques peut avoir une incidence sur sa réputation et, par conséquent, sur ses activités. Alors que la conscience et la sensibilité des parties prenantes aux risques liés au climat continuent de croître, il devient de plus en plus important pour la Banque de réagir de manière réfléchie et délibérée.

Nous devons comprendre et traiter les impacts potentiels des changements climatiques sur nos clients et nos activités, être plus transparents dans nos pratiques et examiner les pratiques commerciales durables de nos tiers. Nous visons à suivre les normes de responsabilité sociale les plus rigoureuses tout en ayant un impact positif sur toutes nos parties prenantes qui ont des intérêts et des préoccupations en constante évolution en ce qui concerne les changements climatiques et d'autres enjeux environnementaux. L'objectif est que nous puissions être plus proactifs et stratégiques dans nos communications et nos actions.

Pour les autres grandes familles de risque identifiées, l'analyse et l'intégration du risque climatique seront faites de manière progressive.

Des mesures pour suivre notre impact positif

Afin de mieux comprendre et réduire constamment les répercussions de ses activités sur l'environnement, la Banque a mis en œuvre, sur une base volontaire, différentes mesures et cibles visant à réduire ses émissions de GES.

Mesures	Données 2019	Cibles
Liés aux activités opérationnelles		
Atteindre la carboneutralité	Atteinte	Maintenir la carboneutralité
Proportion d'énergie renouvelable pour nos sites	76%	Maintenir notre niveau actuel
Émissions de GES	9 732 tonnes de CO ₂	Réduire de 25% d'ici 2025
Utilisation de papier FSC (<i>Forest Stewardship Council</i>)	100%	100%

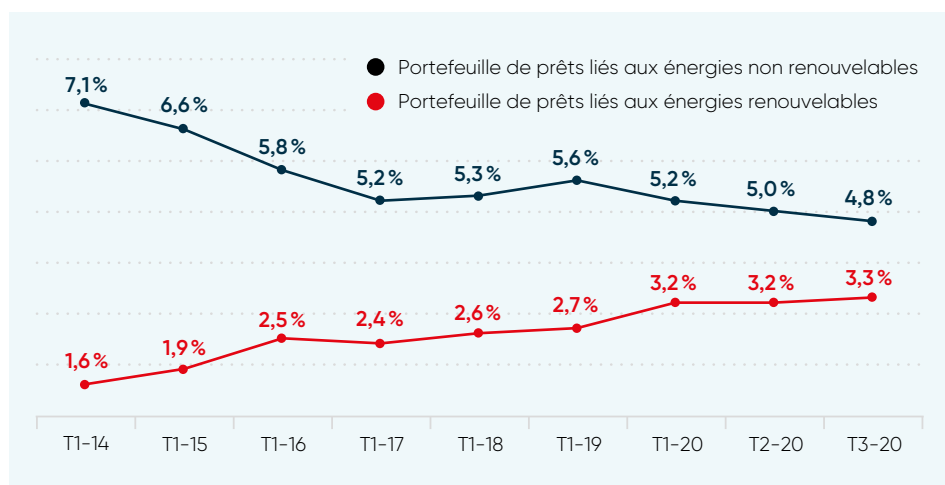
Liés aux activités d'investissement et de financement

Croître le portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme supérieur au portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables	Croissance du portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables de 107% et diminution du portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables de 33%, de 2014 à 2020	Croître le portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme supérieur au portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables à moyen et long termes
Obligations durables	63% de 1,2 G\$ émis a été alloué à des projets d'énergies renouvelables	Rester à l'affût des occasions d'affaires

Mesures utilisées pour évaluer les occasions et les risques liés au climat

Activités de financement

Une mesure importante pour l'identification des occasions et des risques liés au climat est certainement l'exposition aux énergies non renouvelables. Au 31 juillet 2020, l'exposition du portefeuille de prêts liés au carbone représentait seulement 4,8% de l'exposition totale, comparativement à 7,1% au 31 janvier 2014. Le graphique ci-contre représente l'exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables et aux énergies renouvelables en pourcentage de notre exposition totale au risque de crédit⁴.



⁴ Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport aux actionnaires T3-20](#) à la page 31. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapport financiers : [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.

Des mesures pour suivre notre impact positif (suite)

Les prêts liés aux énergies non renouvelables ont été définis selon les recommandations du GIFCC comme étant les actifs liés au carbone. Ces actifs incluent ceux liés au secteur de l'énergie et des services publics selon la norme mondiale de Classification globale des industries et excluent les services publics liés à l'eau ainsi que les producteurs d'électricité indépendants et d'électricité renouvelable.

Selon la segmentation des secteurs d'industries de la Banque, la composition du secteur des prêts liés aux énergies non renouvelables inclut les emprunteurs des secteurs de services publics, le pétrole et le gaz (incluant les pipelines), et les mines et métaux (charbon uniquement). La composition du secteur des prêts liés aux énergies renouvelables est aussi incluse dans nos portefeuilles de services publics et représente les emprunteurs liés aux services publics d'eau et aux producteurs d'hydroélectricité.

Pour éviter une trop grande concentration dans les secteurs les plus à risques, la Banque intégrera au minimum un indicateur lié au climat dans son cadre d'appétit pour le risque pour l'exercice 2021.

Nos activités

Au cours des dernières années, la Banque a mis en place plusieurs initiatives permettant d'améliorer son efficacité énergétique et de réduire les déchets dans ses immeubles. En voici quelques-unes :

- > Installation de bornes de recharge pour voiture électrique dans nos succursales ainsi que dans notre prochain siège social
- > Mise en place d'un système novateur de gestion de la consommation énergétique dans plus d'une centaine de succursales
- > Application des critères du système d'évaluation LEED à plusieurs de nos immeubles actuels
- > Construction d'un nouveau siège social visant l'atteinte des normes LEED v4 Or
- > Fin de l'achat de bouteilles d'eau à usage unique auprès de nos fournisseurs

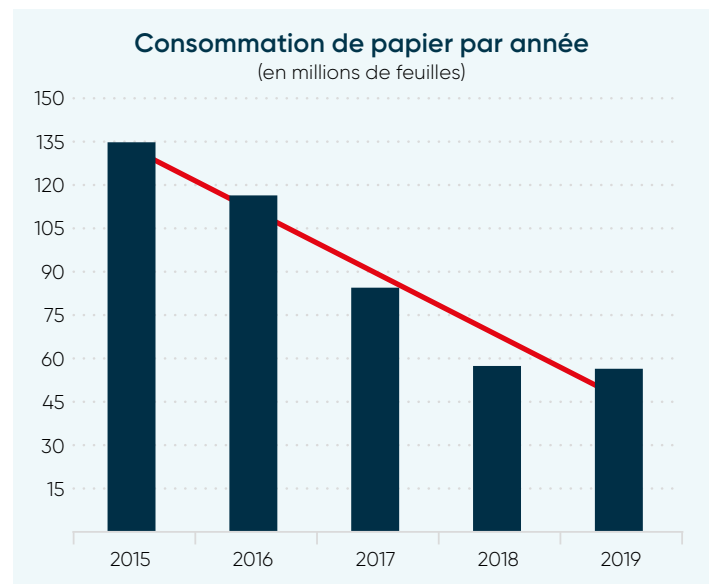
Avec la contribution des employés, la Banque a lancé plusieurs campagnes de sensibilisation à l'interne pour encourager l'adoption de comportements visant à réduire les impacts négatifs sur l'environnement.

La Banque compte une empreinte carbone par dollar de revenu, par employé et par mètre carré de superficie parmi les plus basses en Amérique du Nord. 76% de notre consommation d'énergie provient de sources renouvelables en raison de l'utilisation importante de l'hydroélectricité.

76%

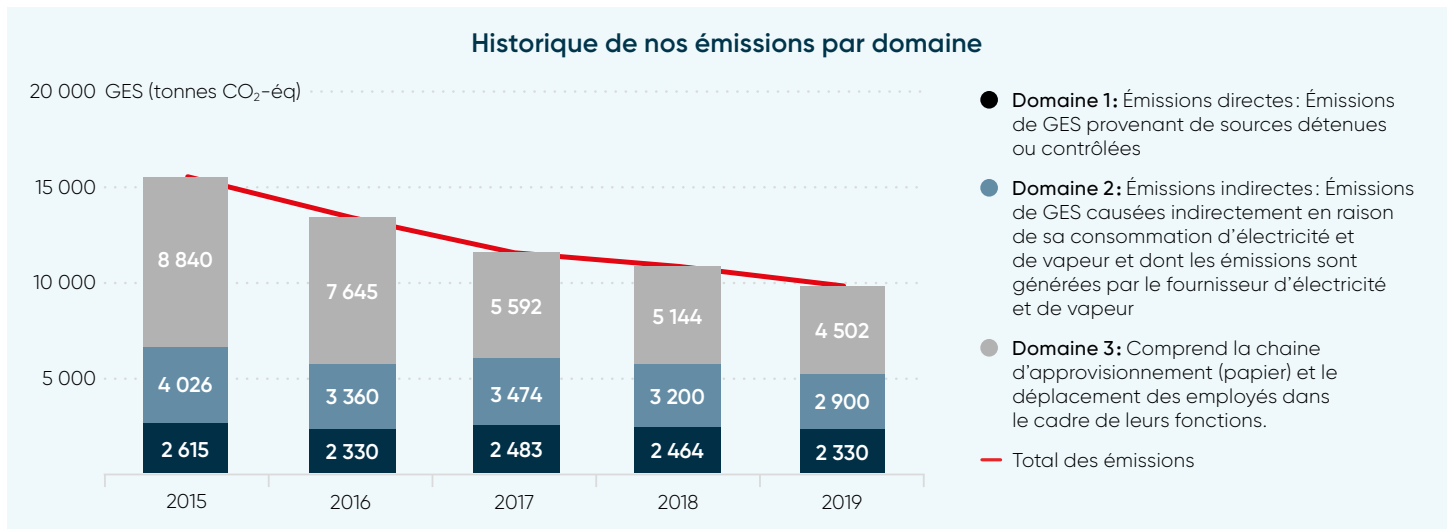
de notre consommation d'énergie provient de sources renouvelables

Depuis 2015, la Banque a réduit sa consommation de papier de 58%. À l'interne et à l'externe, les communications sur les plateformes numériques sont privilégiées. Les employés sont encouragés à diminuer leur consommation de papier en privilégiant, entre autres, les fonctionnalités numériques pour la révision et la modification de documents avec plusieurs intervenants. Tout le papier utilisé par la Banque est certifié FSC, c'est-à-dire en provenance d'une forêt et d'une chaîne d'approvisionnement gérées de manière responsable.



Divulgence des émissions de GES (domaines 1, 2, 3)

Depuis 2008, la Banque calcule son empreinte carbone annuellement et la divulgue dans le cadre du *Carbon Disclosure Project*. Grâce à des démarches d'inventaire poussées et à une série d'actions, la Banque a réussi à réduire ses émissions relatives de carbone malgré la croissance de ses activités. Les émissions de GES de la Banque au cours de l'exercice 2019 ont été estimées à 9 732 tonnes de CO₂. Cela représente une diminution de 37% des émissions globales de GES depuis 2015. La Banque s'appuie sur la méthodologie du « Greenhouse Gas Protocol Initiative (GHG Protocol) (WRI et WBCSD, 2004) ».



Cibles utilisées pour gérer les occasions et les risques liés au climat

Afin d'améliorer son empreinte carbone, la Banque s'est fixé une cible de réduction de ses propres émissions de GES de 25% d'ici 2025, par rapport à 2019. Cette cible est basée sur la science et vise à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, soit l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris. Elle couvre les émissions de GES de la Banque liées à ses propres activités au sein de ses secteurs d'affaires, soit de domaine 1, 2, et 3. La Banque a identifié certains éléments afin d'atteindre sa cible :

- > Optimisation des déplacements d'affaires
- > Implantation d'un modèle hybride de travail à distance
- > Optimisation de la consommation d'énergie grâce à son système de télégestion
- > Maintien des critères du système d'évaluation LEED

De plus, la Banque s'engage à demeurer carboneutre pour les années à venir, par la réduction de ses émissions de GES dans ses activités opérationnelles et par l'achat de crédits carbone pour les émissions qui ne peuvent pas être éliminées.

[...] la Banque s'est fixé une cible de réduction de ses propres émissions de GES de 25% d'ici 2025 par rapport à 2019.

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans ce Rapport GIFCC 2019 ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et dans d'autres communications. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard des impacts des changements climatiques sur les stratégies, les opérations et la situation financière de la Banque, des cibles qu'elle s'est fixées afin d'en mitiger les effets, de même que des priorités, des stratégies et des objectifs de la Banque visant à atténuer les risques liés au climat, à s'y adapter, et à exploiter les occasions qu'il présente. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier » et autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre les priorités, les stratégies et les objectifs de la Banque pour gérer les occasions et les risques liés au climat et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2020, notamment dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et quant à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque.

Il est fort possible que les prévisions, cibles, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas correctes et que ses stratégies et cibles quant aux occasions et aux risques liés au climat n'atteignent pas leurs objectifs. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment

le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non conformité à la réglementation, le risque d'atteinte à la réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 58 du Rapport annuel 2019 de la Banque, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce des activités; la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché immobilier et l'endettement des ménages au Canada; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis); les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité, et aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services à la Banque; les perturbations potentielles des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution du risque de cyberattaque et le vol de données personnelles ou d'identité; et l'incidence possible d'événements catastrophiques sur l'économie locale et internationale, y compris les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique comme la pandémie de la COVID-19.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2019 de la Banque tels qu'ils peuvent être mis à jour dans les Rapports aux actionnaires déposés trimestriellement. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent.

À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

MD MASTERCARD est une marque déposée de Mastercard International Incorporated. La Banque Nationale est un usager autorisé.

MD BANQUE NATIONALE, le logo BANQUE NATIONALE, BANQUE NATIONALE DU CANADA, BNC, BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS, BNI FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada est la propriété de son détenteur respectif.

© 2020 Banque Nationale du Canada. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.